



# ANS 2026

Campagne du Projet Sportif Fédéral

# Présentation de la campagne



# Les points abordés

1. Présentation de l'agence nationale du sport
2. Le projet sportif fédéral de l'UFOLEP
3. Les actions éligibles et priorités régionales
4. Eligibilité des dossiers
5. Procédure de dépôt et calendrier
6. Les comptes-rendus d'actions
7. Les autres subventions de l'ANS
8. Les contacts

# 1 PRÉSENTATION

Inclusion par le sport



Féminisation de la pratique, de l'accès aux responsabilités de l'encadrement



développement du parasport

Adaptation des pratiques sportives au changement climatique



Sport santé



STOP VIOLENCE

Lutte contre toutes les formes de violences

Site internet  
de l'ANS



# 2 LE PSF de l'UFOLEP

SPORT SANTÉ

VIE ASSOCIATIVE

MULTISPORT

TERRITOIRES PRIORITAIRES

ÉGALITÉ ET INTÉGRITÉ

VIE SPORTIVE

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Projet Sportif Fédéral (PSF) Ufolep est la feuille de route de l'ensemble des acteur.rice.s engagé.e.s au sein du réseau fédéral.

Il allie dynamisme et mobilisation au service des engagements et missions de la fédération.

Amorcé depuis le printemps 2021, il prend appui sur l'histoire et les valeurs de l'Ufolep et de la Ligue de l'enseignement pour une conception sportive solidaire, citoyenne et laïque.



“

Ensemble, défendons les principes de laïcité, de citoyenneté et de solidarité, dans l'élan collectif de l'éducation populaire. Lions la pratique sportive à l'engagement associatif, à la promotion de l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre toutes les violences et discriminations |

”

# 3 Les actions éligibles

**3 grandes thématiques :**

**Développement de la pratique**

**Promotion du sport santé**

**Développement de l'éthique et de la citoyenneté**



## DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

<p><b>ÉDUCATION PAR LE SPORT</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un créneau <b>Eveil/Ufo Baby</b> : pensé et configuré par les animateur.rices et formateur.rices Ufolep pour sensibiliser et initier nos plus petit.e.s licencié.e.s</li> <li>- création ou fonctionnement de <b>l'école de multisport</b> (pour enfants ou adultes)</li> </ul>
<p><b>VIE SPORTIVE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture de nouveaux créneaux sportifs pour des adultes, des seniors</li> <li>- organisation de tournois amicaux, de courses, de randonnées...</li> <li>- organisation de compétitions officielles</li> </ul>
<p><b>ÉDUCATIF VÉLO</b></p>	<p><b>Kid Bike</b> : programme éducatif, construit et déposé par l'UFOLEP qui a pour but de favoriser l'apprentissage et la pratique du vélo dès le plus jeune âge.</p> <p><b>Ensemble à Vélo</b> : apprentissage du vélo ou la remise en selle quels que soient les publics pour un usage au quotidien</p>
<p><b>ACTIVITÉS DE LOISIRS, DE LA FORME et DE PLEINE NATURE</b></p>	<p>Organisation ou participation à des week-end AF : proposer des temps de pratiques d'Activités de la Forme et des temps d'apports plus théoriques ou d'échanges de pratique aux animateur.rice.s AF UFOLEP bénévoles ou professionnels</p>
<p><b>ACTION(S) EN FAVEUR DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP (Physique ou mental)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de section dans des clubs valides</li> <li>- Accueil de publics en situation de handicap</li> <li>- Interventions dans des établissements accueillant du public en situation de handicap</li> </ul>



## PROMOTION DU SPORT SANTÉ

A MON RYTHME, MAISON SPORT SANTÉ, UFO SPORT SANTÉ SOCIÉTÉ (UFO3S)

- **A mon Rythme** : La lutte contre la sédentarité et l'obésité, la promotion du maintien de l'autonomie dans la vie quotidienne, la prévention des maladies chroniques, la lutte contre toutes les formes de discriminations et la maltraitance mentale se traduisent par la mise en place du dispositif A Mon Rythme

- **UFO3S** : portée par un comité départemental ou régional Ufolep ou une association socio-sport-santé labélisée par la fédération. Elle est localisée dans un quartier relevant de la politique de la ville (urbain ou rural).

DÉVELOPPEMENT DES APS A DES FINS THÉRAPEUTIQUES

- Mise en place de créneaux d'activités physiques adaptées à des publics spécifiques

- Création de partenariats locaux avec des établissements spécialisés (centre de réadaptation, EHPAD, cliniques,...)



## DEVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

ÉVÉNEMENTIEL SPORTIF GRAND PUBLIC et/ou PUBLICS PRIORITAIRES (ex : playa tour, ufostreet, ufonature, ...)

- Playa Tour : Participation ou organisation d'une étape
- UFOStreet : Participation ou organisation d'évènements ou d'étapes
- UFOnature : événement multisports de loisirs de plein air construit conjointement par le comité organisateur et les associations/acteurs locaux qui prennent part à l'évènement

FORMATION NON PROFESSIONNELLE

- Formation Fédérale (animateurs-trices, juges, arbitres, commissaires de courses...)
- Formation des bénévoles
- Formation / sensibilisation à la lutte contre toutes formes de violences
- Secourisme

PROJET SOCIO SPORTIF

- Séjours socio sportifs Ufolep – Ufoliday
- Lutte et prévention contre toutes formes de violences
- Toutes sportives
- Publics spécifiques : QPV, ZRR, PJJ, ASE, réfugiés...



7 heures  
qui peuvent  
sauver  
une vie



# Les priorités régionales



- **Le Sport Santé** correspond à la pratique d'activités physiques qui contribuent à la santé des pratiquant-es et ayant un impact physique, psychologique et social.  
A cet effet, les associations sont invitées à développer des actions autour de la lutte contre les effets délétères de la sédentarité, de la prévention contre les maladies chroniques, la perte d'autonomie des personnes âgées et de l'activité physique adaptée. Un accent particulier pourra être mis cette année sur la santé mentale.
- **L'Éducation par le sport** correspond principalement à la pratique du multisport à tous les âges de la vie en s'appuyant sur les programmes d'éveil au sport, UFOBaby, multisport enfants et adultes.
- **La Vie sportive** correspond au développement et à la structuration des pratiques à l'échelle locale en animant des créneaux d'activités et/ou organisant des rencontres sportives amicales ou compétitives.
- **La Formation non professionnelle** correspond à la formation des bénévoles sur les thématiques dédiées à la vie associative, la vie sportive ou encore le secourisme.

# 4 Éligibilité des dossiers

## Recevabilité administrative

- Projet associatif ou projet de développement
- Budget prévisionnel de l'année en cours
- Compte rendu d'AG détaillé (= compte rendu d'activité)
- Bilan financier et compte de résultat N-1
- Compte(s) rendu(s) des dernières actions financées via le CERFA dématérialisé
- Liste des dirigeants (= comité directeur ou conseil d'administration)
- Statuts
- RIB
- Si le représentant légal ne signe pas le dossier, le pouvoir au signataire

## Plafonnement des demandes

- **61 et + adhésions** : Pas de plafond
- **41 à 60 adhésions** : 5 000€
- **21 à 40 adhésions** : 3 000€
- **10 à 20 adhésions** : 1 500€

# 4 Éligibilité des dossiers

## Projets éligibles :

- L'association est affiliée à l'UFOLEP avec au **minimum 10 adhérent.es**
- Les projets sont en lien avec les **priorités fédérales** et le public touché obligatoirement adhérent à l'issue du projet.
- Dépôt de **3 actions maximum** pour les assos de moins de 500 adhérent.es UFOLEP
- Dépôt de **5 actions maximum** pour les assos de 500 adhérent.es ou plus
- **Seuil minimal de la demande 1500 €** pour le financement **d'une action ou deux actions** pour un montant total de 1500€. Pour les associations, projet ou public en ZRR, **seuil est abaissé à 1000€**. La subvention de 1 000 € permettra de financer 1 action à 1 000 € ou 2 actions à 500€
- **Le compte rendu financier** est transmis ainsi que les pièces justificatives
- Les projets sont **cofinancés et/ou avec vos fonds propres**
- **Nouveauté 2026 : L'association doit prendre contact obligatoirement avec son comité départemental avant le dépôt du dossier sur LeCompteAsso.**

## Projets inéligibles :

- Acquisition de la matériel en dehors d'un projet et au-delà de 500€ HT
- Frais de fonctionnement de la structure
- Actions correspondants à d'autres appels à projets (SRAV, prévention des noyades ...etc)

# 5 Procédure de dépôt

Avant le 11  
mai 2026 à  
18h

Saisie OBLIGATOIRE via le Compte Asso (LCA)  
<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Code **1922** et ne remplissez aucun  
autre champ

Cliquez sur la fiche UFOLEP Pays de la  
Loire dans le tableau de résultats de la  
recherche  
Vous pouvez alors suivre la procédure et saisir  
votre dossier en ligne.

## Mise en place d'une Note d'Orientation

Elle récapitule toutes les décisions de la CT ANS PDL  
C'est un document réglementaire



## Mise en place d'un Mémo

Il synthétise tous les éléments à prendre en compte  
Il vous sera envoyé en début de campagne

## Se rapprocher de son comité départemental

Il pourra vous accompagner dans votre démarche



# 6 Les Comptes rendus N-1

Pour rappel, les associations qui renouvellent une demande de subvention en 2026, devront obligatoirement transmettre le bilan de leur(s) action(s) si l'association a été financée les années précédentes, via « Le Compte Asso », dans l'espace prévu à cet effet avec leur nouvelle demande de subvention et ce avant le 11 mai 2026 à 18h.

Pour information, les actions non réalisées en 2025, ne peuvent pas être reportées en 2026. Le cas échéant, une demande de reversement par l'Agence Nationale du Sport sera faite.

En fonction de l'avancée de l'action, il existe 3 scénarii possibles :

1. **L'action est terminée** Je complète mon compte rendu financier en intégrant les pièces justificatives comme indiqué dans [le guide](#).
2. **L'action est en cours de réalisation ou réalisée entre le 26 mai et le 30 juin 2026** : Je complète mon compte rendu financier complet en prenant en compte l'ensemble des éléments financiers prévus pour la fin de l'action.
3. **L'action ne sera pas réalisée avant le 30 juin 2026** : J'indique sur le compte asso que l'action n'a pas été réalisée et je rembourse la subvention à l'agence nationale du sport.

Avant le 11  
juin 2026!

Les projets sportifs territoriaux contribuent à différentes politiques publiques :

- La réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive (publics cibles [féminines, jeunes, seniors, personnes souffrant de maladies chroniques ou d'affections de longue durée,...] en territoires carencés [urbains et ruraux]) ;
- Le développement de la pratique sportive et de l'encadrement pour les femmes et les jeunes filles ;
- Le développement des activités physiques et sportives accessibles aux personnes en situation de handicap ;
- L'accompagnement des politiques d'accueil de scolaires ;
- La promotion du sport-santé et du sport en entreprise ;
- La mutualisation des emplois via les groupements d'employeurs et les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ);
- La prévention des noyades, le développement de l'aisance aquatique et le développement du « savoir rouler à vélo » ;
- La promotion des actions citoyennes autour des valeurs et principes de la République et de prévention des replis communautaires.



## Vos Contacts UFOLEP

Nous vous remercions de contacter votre comité pour toutes informations et avant le dépôt de votre dossier :

Comité Départemental 44	02 51 86 33 34	cd.44@ufolep.org
Comité Départemental 49	02 41 96 11 53	cd.49@ufolep.org
Comité Départemental 53	02 52 46 01 42	ufolep53@laligue53.org
Comité Départemental 72	02 43 39 27 12	ufolep72@laligue.org
Comité Départemental 85	07 71 06 57 24	ufolep.85@gmail.com



# ANS 2026

Campagne du Projet Sportif Fédéral

# Merci de votre attention

